



Candidats en situation de handicap Formulaire de demande d'aménagement d'épreuves

(AU SENS DE L'ARTICLE L114 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

A remplir par le candidat ou son représentant légal

Baccalauréat général et technologique

Cocher impérativement la case concernée (voir Annexe) :

Demande initiale

Demande complémentaire

Candidat Civilité : M. Mme **NOM** :

Né(e) le :/...../..... **Prénom** :

Si mineur : Nom des représentants légaux :

Adresse personnelle :

Code postal et ville : Courriel :

N° de tél. portable : N° de tél. portable du représentant légal :

Etablissement scolaire fréquenté (Nom, adresse complète) :

Un PPS a-t-il été mis en place Oui Non (joindre la photocopie)

Un PAI a-t-il été mis en place Oui Non (joindre la photocopie)

Un PAP a-t-il été mis en place Oui Non (joindre la photocopie)

L'élève bénéficie d'une auxiliaire de vie scolaire individualisé Oui Non

L'élève a-t-il déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves Oui Non

Si oui précisez l'année Examen concerné (joindre la photocopie de la décision)

N.B : Les adaptations mises en place par l'établissement durant l'année scolaire ne sont pas obligatoirement accordées pour l'examen.

Candidat scolarisé(e) en classe de : Première Terminale

DEMANDE VALABLE POUR LA PASSATION DE L'EXAMEN ci-dessous :

Baccalauréat général (BCG)
Série :

Baccalauréat Technologique (BTN)
Série :

- Pour les candidats scolarisés en établissement public, le dossier est à remettre au chef d'établissement.
- Pour les candidats apprentis, ou scolarisés en établissement privé, ou pour les candidats « individuels ou CNED », le dossier est à transmettre impérativement à la MDPH du département du domicile.

au plus tard à la date de clôture des inscriptions de l'examen présenté

Candidat résidant dans les A.M	Candidat résidant dans le Var	Candidat résidant à Monaco
M.D.P.H 06 - Conseil Général Nice Leader - Bâtiment Ariane 27, boulevard Paul Montel 06201 NICE Cedex 3 Tél : 0.805.560.580	M.D.P.H 83 - Technopôle Var Matin Technologies Route de la Seyne 83192 OLLIOULES Tél : 0810.830.083 Standard : 04.94.05.10.40	INSPECTION MEDICALE des SCOLAIRES 57 rue Grimaldi Le Panorama Bloc AB 98000 MONACO

Documents à joindre *obligatoirement* pour l'étude du dossier :

A – Documents pédagogiques

- Informations pédagogiques à remplir par le professeur principal ou le formateur (*candidats scolaires uniquement*)
- Copie du PAI ou PAP **ou** du PPS et GEVASCO
- Copie de la décision antérieure d'aménagements d'examens (*si le candidat en a déjà bénéficié*)
- Photocopie de bonne qualité de deux devoirs rédigés, faits en classe et notés (Histoire géographie, français ou mathématiques *pour les troubles dyscalculiques*).
- Trois derniers bulletins scolaires
- En cas de demande d'aménagement complémentaire, joindre la copie de la notification initiale

B - Documents médicaux à destination du médecin de la CDAPH (selon les troubles) :

- **Certificat médical détaillé** (*sous pli cacheté*) **précisant le diagnostic, la gêne fonctionnelle, la prise en charge en cours, le retentissement scolaire**, les aménagements à prévoir pour le déroulement des épreuves

Handicap visuel : un certificat médical établi par un ophtalmologiste qualifié précisant l'acuité visuelle après correction, les troubles associés, le mode de lecture utilisé, les aides techniques nécessaires,

Handicap auditif : un certificat médical établi par un ORL précisant le mode de communication habituellement utilisé

Handicap moteur : un certificat médical établi par un spécialiste consultant précisant l'atteinte fonctionnelle détaillée touchant :
- *les membres supérieurs*, ainsi que la nécessité d'une aide technique (matérielle ou humaine)
- *les membres inférieurs* détaillant les modes de locomotion utilisés (fauteuil, canne, etc..)

Troubles spécifiques du langage et des apprentissages : (*dyslexie, dyspraxie, dysphasie, trouble attentionnel...*)

En fonction du trouble fournir les éléments cliniques ou paracliniques permettant une appréciation du retentissement sur la scolarité.

- **Bilan orthophonique chiffré et argumenté récent, de moins d'un an de préférence** (antécédents de retard de langage, durée du suivi orthophonique, âge lexical ou vitesse de lecture, épreuve de lecture de mots, épreuves d'orthographe : **résultats en déviations standards**)
- et/ ou Bilan fait au centre de référence du langage,
- et/ ou Bilan psychométrique chiffré (QI),
- et/ou Bilan neuropsychologique,

Autres :

.....

.....

Type de troubles : (à cocher impérativement)

Visuel Auditif Moteur Troubles spécifiques du langage et des apprentissages Autres
(*dyslexie, dyspraxie, dysphasie, trouble attentionnel...*)

AMENAGEMENTS DEMANDES PAR LE CANDIDAT MAJEUR OU PAR LA FAMILLE (à cocher et à remplir)	Partie réservée au médecin	
I - Aménagements communs à tous les examens		
A – Organisation du temps		
<p>Temps majoré pour les épreuves :</p> <p><input type="checkbox"/> Écrites, durée majorée de</p> <p><input type="checkbox"/> Orales, majorée de</p> <p><input type="checkbox"/> Pratiques, majorée de</p> <p><input type="checkbox"/> Pour la préparation écrite des épreuves orales, durée majorée de</p> <p><input type="checkbox"/> Pour la préparation des épreuves pratiques, durée majorée de</p> <p>Période de repos avec compensation du temps nécessaire</p> <p><input type="checkbox"/> Pause pendant l'épreuve pour repos, soins, restauration, contrôle biologique...</p> <p><input type="checkbox"/> Possibilité de se lever, marcher, aller aux toilettes dès la 1^{ère} heure</p>	<p>AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p>	<p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>
B – Accès aux locaux et installation matérielle		
<p><input type="checkbox"/> Salle en rez-de-chaussée avec accès direct</p> <p><input type="checkbox"/> Accessibilité des locaux (plan incliné, ascenseur)</p> <p><input type="checkbox"/> Mobilier adapté (exemple : plan de travail incliné...)</p> <p><i>préciser :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Conditions particulières d'éclairage : <i>préciser :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Sanitaires aménagés</p> <p><input type="checkbox"/> Proximité de l'infirmerie</p> <p><input type="checkbox"/> Autres observations complémentaires et utiles à l'installation matérielle du candidat dans les meilleures conditions possibles (salle adaptée, proximité de prises de courant, isolement du candidat dans une salle,....) :</p> <p>.....</p>	<p>AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p>	<p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>
C – Aides techniques		
<p><i>Sauf cas exceptionnels dûment motivés, les aides techniques ci-dessous, concernent uniquement les candidats ayant déjà bénéficié de ces mêmes aides techniques pendant l'année scolaire.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation d'un ordinateur (tablette interdite) : <input type="checkbox"/> fourni par le candidat <input type="checkbox"/> fourni par le centre</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation des logiciels habituels utilisés en classe (reconnaissance vocale, etc..).</p> <p><i>Préciser :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation d'une calculatrice simple non programmable sans mémoire (uniquement pour les candidats dyscalculiques ou dyspraxiques)</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation du correcteur d'orthographe (ordinateur, tablette,...).</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation d'un matériel d'écriture en braille (ordinateur, tablette, ...).</p> <p><i>Préciser :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation d'un matériel ou outil pédagogique spécifique mis à disposition du candidat</p> <p><i>Préciser :</i></p>	<p>AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p>	<p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>
D – Aménagements des sujets		
<p><i>Sauf cas exceptionnels dûment motivés, les aménagements ci-dessous, concernent uniquement les candidats ayant déjà bénéficié de ces mêmes aménagements pendant l'année scolaire.</i></p> <p><i>(Aménagements réservés uniquement aux épreuves écrites terminales)</i></p> <p style="text-align: center;">Aménagements des sujets : Préciser</p> <p><input type="checkbox"/> Agrandissement format A3</p> <p><input type="checkbox"/> Format A 4 paysage – Arial 16 – interligne 1,5</p> <p><input type="checkbox"/> Format A 4 paysage – Arial 16 – interligne 1,5 + <input type="checkbox"/> Version numérique en format PDF</p> <p><input type="checkbox"/> Format A 4 paysage – Arial 20 – interligne 1,5</p> <p><input type="checkbox"/> Format A 4 paysage – Arial 20 – interligne 1,5 + <input type="checkbox"/> Version numérique en format PDF</p> <p><input type="checkbox"/> Sujet en version numérique en format PDF</p> <p>N.B. : Les possibilités d'adaptation en Arial 16 ou en Arial 20 dépendent du sujet de l'examen et de l'offre proposée par le fournisseur.</p> <p>Transcription des sujets en braille : Préciser</p> <p><input type="checkbox"/> braille intégral <input type="checkbox"/> braille abrégé <input type="checkbox"/> Impression recto</p>	<p>AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p>	<p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>

E – Aides humaines	AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH	
<p>Les aides humaines sont demandées pour : <input type="checkbox"/> Début épreuve <input type="checkbox"/> Totalité épreuve</p> <p><input type="checkbox"/> Epreuves écrites <input type="checkbox"/> Epreuves orales <input type="checkbox"/> Epreuves pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> Aide pour l'installation matérielle du candidat dans la salle d'examen</p> <p><input type="checkbox"/> Aide pour le passage aux toilettes</p> <p><input type="checkbox"/> Autre type d'aide humaine : <i>Préciser</i> :</p> <p style="text-align: center;">Secrétaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Lecture du sujet à haute voix : <input type="radio"/> avec reformulation <input type="radio"/> sans reformulation</p> <p><input type="checkbox"/> Lecture orale des consignes en articuland et en se plaçant face au candidat</p> <p><input type="checkbox"/> Lecture des résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs</p> <p><input type="checkbox"/> Ecriture sous la dictée du candidat</p> <p style="text-align: center;">Assistant :</p> <p><input type="checkbox"/> Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales</p> <p><input type="checkbox"/> Interface en langue des signes française sauf pour les épreuves de langues</p> <p><input type="checkbox"/> Interface en langage parlé complété (LPC)</p> <p><input type="checkbox"/> Spécialiste en lecture labiale</p> <p><input type="checkbox"/> Consignes orales ou informations données par des supports audio transcrites par l'examineur (notamment pour les épreuves de langues vivantes)</p> <p><input type="checkbox"/> Accompagnement nécessairement effectué par la personne habituellement chargée de l'aide (contraintes ou connaissances techniques particulières)</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON
II – Autres mesures : étalement des épreuves et conservation des notes	AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH	
<p><input type="checkbox"/> Étalement du passage des épreuves, la même session, sur la session normale et la session de remplacement. Préciser les modalités d'étalement :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Étalement* du passage des épreuves sur plusieurs sessions annuelles consécutives</p> <p>Préciser les modalités d'étalement :</p> <p>.....</p> <p><i>*N.B. : cet aménagement concerne aussi les candidats redoublants de 1ère qui souhaitent conserver des notes obtenues l'année précédente aux épreuves anticipées</i></p> <p><input type="checkbox"/> Selon la réglementation de l'examen, conservation des notes jusqu'à 5 ans pour les candidats ayant échoué à l'examen. Préciser lesquelles :</p> <p>.....</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON
III – Aménagements spécifiques par examen	AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH	
<p>Baccalauréat général :</p> <p><input type="checkbox"/> Epreuve écrite d'histoire-géographie : les candidats handicapés moteurs ou sensoriels peuvent remplacer l'exercice de réalisation d'un croquis par une rédaction d'1 page environ (séries ES, L, S)</p> <p><input type="checkbox"/> Épreuves pratiques d'évaluation des compétences expérimentales (série S)</p> <p><input type="checkbox"/> ECE SVT <input type="checkbox"/> ECE PC</p> <p>Les candidats présentant un handicap pour lequel le médecin désigné n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve sont évalués à partir d'une sélection d'évaluations adaptées à leur handicap.</p> <p><input type="checkbox"/> Aménagement de l'épreuve de spécialité musique (série L) pour les candidats non voyants : Les candidats non voyants peuvent obtenir une modification de la durée de l'épreuve écrite de culture et techniques musicales. 5 heures au lieu de 3 heures 30. Ils disposent du sujet en écriture braille mais pas de la partition. Ils sont installés dans une salle réservée et sont assistés d'un secrétaire. (NS 2003 – 217 du 10 décembre 2003)</p> <p><input type="checkbox"/> Épreuve orale de Littérature Etrangère en Langue Etrangère (série L) : Les candidats présentant une déficience du langage, de la parole ou une déficience auditive peuvent bénéficier d'une adaptation de l'épreuve orale de LELE. Réponse par écrit à la place d'une réponse orale.</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NON

<p>Baccalauréat technologique :</p> <p><input type="checkbox"/> Epreuve anticipée d'histoire-géographie - (séries STD2A, STI2D, STL) Les candidats déficients visuels peuvent, pour la seconde partie de l'épreuve, en lieu et place de l'analyse d'un document être évalués sur leur aptitude à réagir spontanément au cours d'un entretien libre portant sur l'un des 5 sujets d'étude indiqué sur la liste fournie à l'examinateur.</p> <p><input type="checkbox"/> Épreuve d'évaluation des compétences expérimentales (série STL) Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier d'adaptations accordées par le recteur pouvant porter sur le choix des types de situations d'évaluation, sur l'aménagement du poste de travail ou sur la présentation du sujet lui-même.</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p>	<p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>
AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH		
IV – Dispenses d'épreuves spécifiques à certains examens		
<p>Baccalauréat général:</p> <p><input type="checkbox"/> Dispense de la partie écrite de l'épreuve obligatoire de LV1 ou <input type="checkbox"/> Dispense de la partie orale de l'épreuve obligatoire de LV1</p> <p><input type="checkbox"/> Partie écrite de l'épreuve obligatoire de LV2 ou <input type="checkbox"/> Partie orale de l'épreuve obligatoire de LV2 ou <input type="checkbox"/> Totalité de l'épreuve obligatoire de LV2 (écrit et oral) Sont concernés par les dispenses ci-dessus, uniquement les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, oral, une déficience de la parole, une déficience de l'automatisation du langage écrit.</p> <p><input type="checkbox"/> Partie écrite de chinois ou japonais en LV1 ou LV2 Sont concernés par cette dispense, uniquement les candidats présentant une déficience visuelle.</p> <p><input type="checkbox"/> Dispense de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales en série S. <input type="checkbox"/> ECE SVT <input type="checkbox"/> ECE PC Les candidats handicapés physiques, moteurs ou visuels peuvent, lorsque leur déficience est incompatible avec les activités de manipulation mises en œuvre pendant les séances de TP, être dispensés de l'épreuve.</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p>	<p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>
<p>Baccalauréat technologique :</p> <p><input type="checkbox"/> Dispense de la partie écrite de l'épreuve obligatoire de LV1 ou <input type="checkbox"/> Dispense de la partie orale de l'épreuve obligatoire de LV1 Les candidats ayant obtenu la dispense d'une des 2 parties de l'épreuve LV1 peuvent être dispensés de :</p> <p><input type="checkbox"/> de l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 en série STL, STI2D. <input type="checkbox"/> de l'épreuve de design et arts appliqués en LV1 en série STD2A.</p> <p><input type="checkbox"/> Dispense de la partie écrite de l'épreuve obligatoire de LV2 ou <input type="checkbox"/> Dispense de la partie orale de l'épreuve obligatoire de LV2 ou <input type="checkbox"/> Dispense de la totalité de l'épreuve obligatoire de LV2 (écrit et oral) Sont concernés par ces dispenses ci-dessus mentionnées les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, oral, une déficience de la parole, une déficience de l'automatisation du langage écrit.</p> <p><input type="checkbox"/> Dispense de la partie écrite de chinois ou japonais en LV1 ou LV2 Sont concernés par cette dispense, les candidats présentant une déficience visuelle.</p> <p><input type="checkbox"/> Dispense de la question sur croquis épreuve histoire-géographie (séries STMG, ST2S et STHR) Sont concernés par cette dispense, les candidats handicapés moteurs ou visuels.</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p>	<p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>

Date et signature du candidat ou de la famille :

Signature obligatoire

A le

Réservé au médecin

**AVIS du médecin désigné par la CDAPH sur les aménagements
demandés par le candidat ou la famille :**

Dossier à transmettre au rectorat au plus tard le jeudi 28 février 2019

AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE
<input type="checkbox"/> Aménagements communs à tous les examens, selon le détail des pages 3 et 4.	<input type="checkbox"/> Aménagements communs à tous les examens, selon le détail des pages 3 et 4.
<input type="checkbox"/> Autres mesures : étalement des épreuves et conservation des notes, selon le détail de la page 4.	<input type="checkbox"/> Autres mesures : étalement des épreuves et conservation des notes, selon le détail de la page 4.
<input type="checkbox"/> Aménagements spécifiques par examen, selon le détail des pages 4 et 5.	<input type="checkbox"/> Aménagements spécifiques par examen, selon le détail des pages 4 et 5.
<input type="checkbox"/> Dispenses d'épreuves spécifiques à certains examens, selon le détail de la page 5.	<input type="checkbox"/> Dispenses d'épreuves spécifiques à certains examens, selon le détail de la page 5.
	AVIS circonstancié obligatoire en cas d'avis défavorable total ou partiel
	<input type="checkbox"/> Les pièces justificatives produites ne permettent pas d'émettre un avis favorable. <input type="checkbox"/> Les aménagements demandés ne répondent pas aux difficultés alléguées. <input type="checkbox"/> La demande n'est pas conforme à la législation en vigueur pour le diplôme présenté. <input type="checkbox"/> Autre(s) motif(s) :

Préconisation :

Nom et prénom du médecin :

A, le

Cachet et signature du médecin

Réservé à l'administration



Rectorat de l'académie de Nice
Département des examens et concours
53, avenue Cap de Croix
06181 – Nice cedex 2

DÉCISION DU RECTEUR

<input type="checkbox"/> AMENAGEMENTS ACCORDÉS	<input type="checkbox"/> AMENAGEMENTS REFUSÉS
---	--

A, le

Cachet et signature

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

Document commun à tous les examens

A remplir par le professeur principal ou le formateur
et les enseignants de LV en cas de demande de dispense d'épreuves
Document à joindre **obligatoirement** au dossier d'aménagements des conditions de l'examen
pour les candidats scolaires

A compléter avec soins pour permettre une évaluation précise du handicap

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : Prénom : Date de naissance :

Etablissement fréquenté Classe de :

Examen préparé : Série, spécialité :

DIFFICULTES RENCONTREES ou sans objet

Cocher les cases : 0 = pas de difficulté à 4 = difficultés majeures

		0	1	2	3	4
En expression orale						
En lecture de textes ou d'énoncés						
En lecture d'images, cartes, figures						
En compréhension du texte lu						
En logique, raisonnement						
En langue vivante 1 écrite	précisez la LV :					
En langue vivante 1 orale						
En langue vivante 2 - écrite	précisez la LV :					
En langue vivante 2 - orale						
En manipulation pour les sciences expérimentales (série S et STL)						
Lors des épreuves pratiques : (précisez).....						
Pour finir les contrôles dans les délais impartis						
Pour finir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie)						
Pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique)						
Autres :						

MESURES MISES EN PLACE en cours d'année : PAI PPS PAP Autre cadre

Mesures	Oui	Non	Précisions
Aménagements du temps			
Sujets adaptés			(format, polices)
Mode d'évaluation adaptée			
Dictée aménagée			
Aide à la prise de notes			
Secrétaire écrivant sous la dictée			
Secrétaire lisant les consignes			
Oralisation des consignes (*)			Avec reformulation <input type="checkbox"/> Sans reformulation <input type="checkbox"/>
Devoirs écrits transformés en interrogation orale			
Utilisation d'ordinateur <u>en classe</u>			Ordinateur personnel <input type="checkbox"/> ou mis à disposition <input type="checkbox"/>
Logiciels utilisés en classe			
Photocopie des cours			

(*) Préciser dans le paragraphe : Observations sur les difficultés (p. 2/2)

Aide humaine AVS-I AVS-M Autres (Préciser) :

(préciser les activités précises incombant à l'aide humaine)

.....
.....
.....

Nom et Prénom de l'AVS :

Coordonnées téléphoniques : Courriel

Matériel adapté : préciser

.....
.....
.....

Observations sur les difficultés ou besoins du candidat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En cas de demande de DISPENSE d'une épreuve de LANGUES VIVANTES : préciser les difficultés

Professeur de LV1	Professeur de LV2
<u>Difficultés rencontrées</u> :	<u>Difficultés rencontrées</u> :
Nom prénom :	Nom prénom :
Date :	Date :
Signature	Signature

Professeur principal	Visa du chef d'établissement
Nom prénom :	Nom Prénom :
Date :	Date :
Signature :	Signature

NOTE D'INFORMATION

Document commun à tous les examens

A DESTINATION DES CANDIDATS ET/OU DES FAMILLES

Décret n° 2015-1051 du 25/08/2015 publié au BOEN n° 31 du 27 août 2015
Cirulaire n° 2015-125 du 3 août 2015 publiée au BOEN n° 31 du 27 août 2015
Cirulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 publiée au BOEN n° 2 du 12 janvier 2012 uniquement pour les BTS

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves lors des examens.

La situation de chaque candidat sera soumise à l'avis médical du médecin de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, puis transmis au service académique en charge de l'organisation de l'examen, ainsi qu'au candidat et/ou sa famille.

Le retentissement des troubles est évalué lors de l'inscription à l'examen car il est susceptible d'évoluer dans le temps, y compris pour des handicaps durables.

Les aménagements accordés lors de précédents examens et/ou la mise en place d'adaptations au cours de l'année scolaire ne préjugent pas de l'attribution d'aménagements pour les épreuves de l'examen à venir.

Les aménagements d'examens envisageables sont exclusivement ceux prévus par la réglementation de l'examen (inclus dans le dossier de demande d'aménagements)

Quand compléter le dossier ?

- **Examen à présenter sur une année scolaire :** Le dossier d'aménagement est déposé au début de l'année scolaire de présentation de l'examen (DNB, CFG, mention complémentaire....)
- **Examens recouvrant plusieurs années scolaires :** Afin que les aménagements puissent être pris en compte dès le début des épreuves en *CCF (contrôle en cours de formation)* et en *ECA (en cours d'année)*, il est nécessaire d'établir la demande au plus tôt :
 - dans le courant de l'année de seconde pour les BEP et baccalauréats professionnels
 - dans le courant de la 1^{ère} année de CAP ou BTS
 - fin de seconde après le conseil de classe du 3^e trimestre pour les baccalauréats généraux et technologiques

Etablissement du dossier de demande d'aménagements

La demande d'aménagements d'examens est une procédure faite **sur demande expresse du candidat** et/ou de sa famille, si le candidat est mineur.

Le dossier doit être complété, signé par le candidat et sa famille si celui-ci est mineur.

Pour les candidats scolaires, le chef d'établissement, les enseignants, le personnel médical de l'éducation nationale sont les interlocuteurs privilégiés pour répondre à toutes interrogations **mais ne peuvent en aucun cas réaliser cette démarche en lieu et place du candidat.** (*Attention ne pas confondre demande de PAI, PAP ou PPS et dossier de demande d'aménagements à l'examen, il s'agit de deux dossiers distincts ne répondant pas aux mêmes objectifs.*)

L'ensemble des éléments demandés dans le dossier sont à joindre pour permettre l'étude du dossier dans les meilleures conditions (éléments médicaux et pédagogiques).

Conditions d'étude des dossiers

La décision d'aménagement est prise au vu des éléments contenus dans le dossier, après avis médical et en fonction des possibilités offertes par les réglementations des différents examens.

Tout dossier incomplet est susceptible d'aboutir à une décision défavorable si les pièces présentes dans le dossier ne permettent d'évaluer le retentissement des troubles.

Candidats scolarisés dans un établissement public
Dossier transmis par l'établissement au médecin de santé scolaire

Candidats apprentis, ou scolarisés dans un établissement privé et ceux de la formation continue		Candidats individuels, ou CNED
<i>Dossier transmis par le CFA ou l'établissement de formation</i> <i>A la MDPH du département du domicile du candidat</i>		Dossier transmis par le candidat ou la famille à la MDPH du département du domicile du candidat
Candidat résidant dans les A.M	Candidat résidant dans le Var	Candidat résidant à Monaco
M.D.P.H 06 Conseil Général Nice Leader - Bâtiment Ariane 27, boulevard Paul Montel 06201 NICE Cedex 3 Tél : 0.805.560.580	M.D.P.H 83 Technopôle Var Matin Technologies Route de la Seyne 83192 OLLIOULES Tél : 04.94.05.10.40	INSPECTION MEDICALE des SCOLAIRES 57 rue Grimaldi Le Panorama Bloc AB 98000 MONACO

Notification de la décision

➤ **La décision d'aménagement sera prise par l'autorité administrative** qui la notifiera au candidat et/ou sa famille, ainsi qu'au centre organisateur de l'examen et à l'établissement d'origine.

NB : La décision peut être différente de l'avis médical

Les recours sont possibles uniquement après réception de la décision administrative. Les avis médicaux ne peuvent faire l'objet de recours de quelque type que ce soit. La décision administrative comportera les différentes voies de recours à la disposition du candidat et de sa famille en cas de désaccord.

Lorsque la décision est favorable, il est demandé au candidat de prendre contact avec le centre d'examen afin d'organiser au mieux son accueil dans l'établissement et **de présenter sa notification à chaque épreuve avec sa convocation et sa pièce d'identité.** En particulier pour les épreuves orales, afin de s'assurer que les examinateurs sont informés des dispositions particulières à prendre pour l'interrogation.

Durée de validité des aménagements d'examens

Les demandes d'aménagement sont valables pour l'ensemble des épreuves d'une même session d'examen (y compris avec les certifications intermédiaires), même si celle-ci a lieu sur deux ou trois années scolaires (*sauf en cas de pathologie temporaire*) :

- **Baccalauréat professionnel** : Les aménagements obtenus pour le BEP seront automatiquement reconduits pour les épreuves du baccalauréat professionnel de l'année suivante.

- **Baccalauréats général et technologique** : Les aménagements obtenus pour les épreuves anticipées de la classe de première seront automatiquement reconduits pour les épreuves terminales du baccalauréat.

- **Candidats redoublants dans la même série ou spécialité** : En cas de redoublement les aménagements obtenus seront automatiquement reconduits (*sauf en cas de notification temporaire*). En cas de changement de série ou de spécialité, un nouveau dossier de demande doit être établi.

- **CAP ou BTS** : Les aménagements obtenus en 1^{ère} année seront reconduits pour la 2^{ème} année du cursus.

Dans le cas où un changement intervient :

- Dans la situation médicale du candidat et que de nouveaux aménagements sont souhaités, une nouvelle demande doit être remplie en cochant la case sur la page 1 : « **demande complémentaire** ». **Dans ce cas, seules les nouvelles mesures devront être portées sur le dossier,** les mesures précédentes ayant déjà fait l'objet d'une décision.
- Autre changement : orientation, statut scolaire, changement d'académie, de réglementation : une nouvelle demande doit être remplie en cochant la case sur la page 1 : « **demande initiale** ».

Le formulaire de demande d'aménagements, la fiche des informations pédagogiques et la note d'information peuvent être téléchargés sur le site du Rectorat de l'Académie de Nice : <http://www.ac-nice.fr> ➔ EXAMENS et CONCOURS ➔ Handicap